



Courrier A

Madame
Carole Morisod
Rte de Vassereule 5 B
1868 Collombey

Réponse au postulat du 6 février 2020, "La vaisselle plastique à usage unique doit être bannie lors de manifestations sur le territoire communal", accepté en séance du Conseil général du 28 septembre 2020

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

L'intervention considérée, déposée d'abord sous forme de motion, puis transformée en postulat, demande à la municipalité d'étudier les pistes pour interdire la vaisselle plastique à usage unique lors de manifestations sur le territoire communal.

Comme il l'avait indiqué lors du dépôt de la motion, plutôt que d'interdire, le Conseil municipal préfère inciter à l'utilisation de la vaisselle. Dans cet objectif, plusieurs mesures ont été mises en place.

Comme première mesure, la plupart des locaux communaux pouvant être loués par des tiers ou des sociétés locales disposent de vaisselle en porcelaine ou réutilisable. Cela est notamment le cas aux Perraires, au couvert du Bochet, à la Cassine, à la Maison du Village à Muraz, ainsi que dans la salle des Combles. Ce dispositif simple permet aux locataires de ne pas avoir à se soucier de louer ou acheter de la vaisselle. Le matériel nécessaire pour le nettoyage est mis à disposition dans le cadre de la location. Vous trouvez ci-après une photo de la vaisselle acquise récemment par la Commune de Collombey-Muraz et mise à disposition par exemple au couvert du Bochet.



Comme seconde mesure, le Conseil municipal a décidé en 2014 d'acquérir de verres recyclables à l'effigie de la commune. Les stocks initiaux s'élevaient à 3'000 verres d'une contenance de 3 dl (eau, bière) et 2000 verres d'une contenance de 1 dl (vin). Ces verres ont par exemple été utilisés à l'occasion de la fête au village de Collombey (2015 à 2019), au tournoi de foot USCM (2016), à la fête nationale (2014 à 2019), à la fête de l'intégration (2016), à l'inauguration St-Didier (2018), à la fête au village aux Neyres (2019), au festival de la durabilité (2021). La location -gratuite- de cette vaisselle réutilisable est rapide. Une demande de réservation est effectuée auprès de l'administration communale. Celle-ci confirme la demande et détermine le mode de retrait et la personne de référence. Les organisateur.trice.s reçoivent le nombre adéquat de boîte de rangement scellées. Suite à la manifestation, les boîtes descellées sont considérées comme utilisées et le contenu de la boîte sera lavé suivant des normes d'hygiène strictes. Dans une logique d'économie circulaire, la fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées, situés dans les ateliers du Tonkin à Collombey-Muraz s'occupe du lavage de la vaisselle. Ce nettoyage est fait aux frais de la société organisatrice. Les organisateurs peuvent ensuite déposer la vaisselle propre auprès de l'Administration communale.

Dans le cadre d'une troisième mesure, la Commune subventionne indirectement l'utilisation de vaisselle réutilisable. En application d'une décision du Conseil municipal, la société communale organisatrice d'une manifestation d'importance et appliquant le label Fiesta, bénéficie d'une participation communale de Fr. 1'500.-.

C'est différentes mesures, actuellement en place, sont, au sens du Conseil municipal passablement incitatives et tout à fait à même de réduire drastiquement la vaisselle plastique à usage unique lors des manifestations communales. Elles ont été d'ailleurs rappelées en détails aux sociétés locales lors de la soirée de la récente soirée du Cartel, afin que les acteurs locaux n'hésitent pas à y recourir.

Fidèle à sa volonté, depuis la législature 2013 déjà, de faire du développement durable un objectif important parmi tous ceux que l'Autorité se fixe, le Conseil municipal souhaite continuer à inciter à l'utilisation de la vaisselle réutilisable, notamment en renforçant la communication autour des dispositifs existants.

Ainsi, il insistera sur la mise à disposition et la possibilité de location de vaisselle réutilisable via le règlement d'utilisation des locaux communaux et/ou sur le formulaire de réservation.

Il intégrera également l'utilisation de la vaisselle réutilisable dans la directive de la commune de Collombey-Muraz régissant l'octroi de subventions et soutiens aux sociétés locales, mais, conformément à sa vision, sous forme d'incitation et non pas d'obligation.

Enfin, le Conseil municipal s'engage à examiner chaque demande de participation au nettoyage des verres recyclables à l'effigie de la commune, qu'il tient à disposition des organisateurs de manifestation, en fonction de critères qu'il déterminera (durabilité de la manifestation, mini-bilan et résultat financier, autre.)

En espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél. : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : [@collombey_muraz](https://twitter.com/collombey_muraz)

